

Procès-verbal

Le vendredi 09 février 2024 à la mairie de CHAMPOLY, l'assemblée municipale, convoquée le 05 février 2024, s'est réunie sous la présidence de Ingrid MEUNIER.

Secrétaire de la séance : Delphine LORON TRAVARD

Présents : Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Ludovic LABOURÉ, Evelyne CHAUX, Pierre-Antoine DEJOB, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD

Excusés : Maud BATTANDIER, Mathieu VERDIER, Pierre PELISSON

Ordre du jour :

Délibérations

- Exonération de la taxe foncière bâtie en faveur des logements neufs
- Partenariat avec le Département de la Loire pour notre bibliothèque
- Vente de terrain à Christian LUGNE
- Vente de parcelles du legs VERSANNE

Approbation du conseil municipal du 12 janvier 2024 à l'unanimité

Délibérations du conseil :

Exonération de taxe foncière bâtie en faveur des logements neufs (N° DE_004_2024)

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Vu l'article 1383 du code général des impôts (les constructions nouvelles, reconstructions et addictions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement).

Ouï après en avoir discuté et décidé, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE d'exonérer pour deux ans la taxe foncière bâtie en faveur des logements neufs comme les années antérieures.**

- **AUTORISE Madame le Maire à informer le service de la fiscalité Directe Locale de St Etienne**

Délibération : adoptée

Approbation de la convention de partenariat et d'objectifs en matière de lecture publique avec le Département de la Loire (N° DE_005_2024)

Madame le Maire rappelle que la Médiathèque départementale de la Loire apporte un concours au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale par :

- l'expertise et les conseils techniques,
- l'offre de formation
- l'ingénierie culturelle et sociale
- l'offre documentaire (prêt de documents, ressources numériques, outils d'animation, ...)

Madame le Maire rappelle également les enjeux sociaux, culturels et économiques du développement de la lecture publique sur le territoire.

Madame le Maire présente ensuite le contenu de la convention de partenariat et d'objectifs proposée par le Conseil Départemental :

- Préconisation d'un budget de 2€ par habitant pour constituer, renouveler et maintenir un fonds documentaire de qualité,
- Préconisation d'un budget de 0.5€ par habitant pour développer l'action culturelle sur le territoire,
- La formation des salariés et bénévoles intervenant dans le domaine de la lecture publique, avec notamment la prise en charge des frais annexes et ces formations,
- La gratuité d'accès à la bibliothèque, aux animations et actions culturelles.

Madame le Maire précise enfin les objectifs définis dans la convention feront l'objet d'évaluations, présentées au conseil municipal, en 2025 et à l'échéance en 2027.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs

avec le Département de la Loire.

Ouï après en avoir discuté et décidé, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention ci-dessus présentée,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Délibération : adoptée

Vente de terrain à Christian LUGNE (N° DE_006_2024)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée municipale que M. LUGNE Christian souhaite acheter une partie de la parcelle B513 et la parcelle B515 situés sur le hameau du Mas Mollet.

De ce fait, une demande au géomètre M. PADEL a été faite pour mettre des bornes de délimitation sur la parcelle B513 entre M. LUGNE Christian et la commune.

Madame le Maire propose de fixer le prix du m² à 0.40€ car ce n'est pas un terrain exploitable.

Ouï après en avoir discuté et décidé, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis avec M. PADEL géomètre,
- **ACCEPTÉ** de vendre à M. LUGNE Christian la parcelle B513 et une partie de B513 pour un tarif de 0.40€ le m²
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire toutes les démarches administratives avec le géomètre et le notaire pour la vente.

Délibération : adoptée

Vente de parcelles du Leg VERSANNE (N° DE_007_2024)

Madame le Maire expose à l'assemblée la suite à donner pour certaines parcelles de terrains venant du leg VERSANNE avec l'indivision DERUE, soit la parcelle B798 et la parcelle B1357 attenantes à 2 maisons d'Urval.

Lors de notre rencontre avec l'indivision DERUE, il avait été proposé d'envoyer un courrier à ces personnes afin qu'elles soient prioritaires dans l'achat des parcelles pour donner une plus-value à leurs maisons.

Madame le Maire souhaite fixer le prix le m² à 4€.

L'une des deux familles souhaiteraient acquérir la parcelle B804 attenante à leur propriété.

Madame le Maire propose de fixer le prix du m² à 0.40€ car ce n'est pas du terrain exploité agricole.

Ouï après en avoir discuté et décidé, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** de vendre les 2 terrains B798 et B 1357 au prix de 4€ le m²
- **ACCEPTÉ** de vendre le terrain B804 au prix de 0.40€ le m²
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs et signer chez le notaire avec l'indivision DERUE pour les ventes avec les 2 propriétaires concernés

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire fait suite à la demande de M. MEILLAND René sur la coupe de bois dans la section communale du bois d'Urfé. Après avoir contacter les familles FAURE et DU PEYROUX, un écrit venant de leur part nous a été remis. La vente de bois va être utilisée pour faire un accès PMR à l'entrée du château.
- Mercredi 14 février à partir de 14h30, les enfants du village seront les bienvenus pour défilé du carnaval.
- L'école St Joseph de ST Martin la Sauveté, nous invite à un pot d'amitié
- Delphine LORON TRAVRD et Ludovic LABOURE rendent compte de la réunion du 28 janvier avec l'USU et les Bois Noirs
- Dimanche 3 mars, vente de pizzas à partir de 17h30
- Remerciements des associations Sourires d'Urfé et Relais transport pour la subvention 2023

Séance levée à 23h15